

## Les captages de Croix blanche et de Mailloles équipés du traitement au charbon actif

Afin de supprimer des traces d'atrazine déséthyl déisopropyl, fruit de la dégradation de molécules contenues dans des herbicides, qui avaient été relevées par les nouvelles analyses de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur les captages de Croix Blanche et de Mailloles, le Grand Narbonne a **décidé dès 2017, de mettre en place un traitement au charbon actif**, représentant un investissement global de **plus de 1 M€** et des frais de fonctionnement annuels de l'ordre de **100 000€**.

Ainsi, **le captage de Croix blanche, dès le 26 décembre 2018, et celui de Mailloles, depuis le 28 juin 2019**, ont été équipés d'un traitement au charbon actif qui permet de fournir une eau conforme à la réglementation aux abonnés des **communes de Montredon-des-Corbières, Moussan, Marcorignan, Névian, Raïssac-d'Aude et Villedaigne**.

Sur le captage de Mailloles, l'installation de ce traitement avait pris un peu retard lié aux contraintes du chantier. Une solution provisoire d'alimentation des communes avait été alors mise en place avec l'accord et sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS). **Aujourd'hui, le traitement au charbon actif est complètement opérationnel sur les deux sites et l'ensemble des communes alimentées bénéficient d'une eau répondant à toutes les normes de qualité.**

Pour rappel, si la concentration de la molécule d'atrazine déséthyl déisopropyl **a toujours été en moyenne 200 fois inférieure à la valeur sanitaire maximale (60microgrammes par litre)**, l'eau émanant des captages de Croix blanche et de Mailloles, était **tout de même non conforme à la réglementation pour la limite de qualité (0,1 microgramme par litre), le tout restant propre à la consommation sans aucune restriction et sans risque sanitaire**. C'est pourquoi le Grand Narbonne a bénéficié **d'une dérogation délivrée par l'ARS** jusqu'au 31 décembre 2018, pour poursuivre l'alimentation en eau.

Afin de résoudre cette problématique, la Communauté d'agglomération avait engagé en 2016 **un plan d'actions** préconisé par l'ARS pour améliorer la qualité de la ressource et éviter un traitement supplémentaire. Cependant, les résultats des actions engagées ont alors confirmé que l'amélioration de la qualité de l'eau captée serait longue. Ainsi, tout en poursuivant les démarches de protection de l'environnement et des ressources, **le Grand Narbonne avait souhaité mettre rapidement en place le traitement au charbon actif.**

« Le Grand Narbonne a mené **un suivi très précis et constant** sur les captages de Croix blanche et de Mailloles dès l'identification de la présence d'atrazine », souligne **Gérard Kerfysen**, Vice-président du Grand Narbonne délégué à la Politique de l'eau, « et la Communauté d'agglomération, après avoir engagé le plan de sensibilisation, a pris la décision d'investir dans la mise en place du traitement au charbon actif pour **apporter une solution pérenne à cette problématique, sans surcoût sur le prix de l'eau.** »

### Contact presse

Marjorie Téna

Service communication du Grand Narbonne

m.tena@legrandnarbonne.com

04 68 65 39 55